



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 novembre 2021

Conseillers en investissements participatifs (CIP) : chiffres clés 2020

L'AMF publie pour la troisième année consécutive, les chiffres clés annuels sur le crowdfunding concernant les conseillers en investissements participatifs (CIP) et les prestataires de services d'investissement (PSI).

Les principaux constats

Malgré un contexte économique frappé par la crise sanitaire, le régulateur constate que le nombre de projets financés est en augmentation par rapport à 2019. Les émissions obligataires l'emportent largement sur les investissements en capital avec 76 % du total des fonds levés par les plateformes. Par ailleurs, le nombre des demandes d'immatriculation est stable par rapport à l'année 2019 et s'élève à 8 CIP.

Les financements de projets en augmentation de 3 %

En 2020, les plateformes ont financé 1 164 projets, soit une hausse de 3 % par rapport à 2019, auxquels s'ajoutent 140 projets qui étaient en cours de collecte au 31/12/2020. Le montant total des projets ainsi financés s'élève à 766,0 millions d'euros, en hausse de 39 % par rapport à 2019 (552,3 millions d'euros).

En 2020, le montant des projets remboursés a atteint 398,2 millions d'euros, contre 219,2 millions d'euros l'année précédente. Le montant de la collecte est en légère augmentation passant de 367,8 millions d'euros en 2020 à 333,1 millions d'euros en 2019. Les pertes

enregistrées par les investisseurs sont en baisse et s'élèvent à 14,4 millions d'euros, contre 15,2 millions d'euros en 2019.

À ce sujet, l'AMF rappelle aux investisseurs que l'investissement participatif comporte des risques de perte en capital et de liquidité qu'il est nécessaire de comprendre avant toute souscription.

Une majorité d'émissions obligataires

Les émissions obligataires l'emportent largement sur les investissements en capital, avec 76 % du total des fonds levés par les plateformes. Ce montant est malgré tout en légère baisse par rapport à celui constaté l'an passé, avec un montant total collecté en obligations simples de 81 % en 2019.

Suivant la même tendance qu'en 2019, l'immobilier représente le secteur économique le plus financé dans les offres du crowdfunding. Sa part s'élève à 72 % du total des financements collectés en 2020 contre 71 % en 2019 et 62 % en 2018.

Zoom sur la source des données utilisées

Chaque année, les CIP et les PSI ayant une activité de financement participatif remplissent et adressent à l'AMF une fiche de renseignement sur leurs activités, leur organisation et leur situation financière. À partir de ces données, les services de l'AMF ont ainsi dressé les constats détaillés dans le document « Chiffres clés 2020 » publié ce jour.

En savoir plus

📄 Chiffres clés 2020 des conseillers en investissements participatifs

Mots clés

GESTION D'ACTIFS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché
des fonds monétaires
entre le 31 mars 2020
et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du
caractère approprié et
exécution simple dans
la directive MIFID II:
l'AMF applique les
orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son
appel à la mise en
place d'une
réglementation des
fournisseurs de
données, notations et
services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02